

SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Nouvelle étape pour le P.O.S.

L'assemblée communale a approuvé le projet de révision du plan d'occupation des sols

Depuis deux ans, la commission municipale d'urbanisme chargée de la révision du plan d'occupation des sols (P.O.S.) travaille sur le document, aidée en cela par des professionnels du bureau ACEIF de Dôle.

L'hiver dernier, une réunion publique s'était tenue dans la salle communale du Savoie pour annoncer les grandes lignes de ce plan. On avait refusé du monde et le débat avait été parfois passionné. Concilier l'intérêt général et certains intérêts particuliers n'est guère aisé.

Lors de la dernière séance du conseil municipal, il importait de présenter la synthèse de 15 réunions de travail. C'est le maire, puis son premier adjoint Me Gojon ainsi que M. Plaizia (ACEIF) qui se sont relayés pour présenter ce nouveau projet de P.O.S.

Structurer le centre

La stratégie consiste à structurer le centre ville, à le densifier, à y prévoir les équipements publics indispensables. Il importe en même temps de conserver la ceinture agricole actuelle et de protéger le caractère rural des différents hameaux.

Un véritable « maquis »

Le règlement administratif « un véritable maquis » reconnaît M. Plaizia, a également été élaboré. Il prévoit par exemple que les constructions dans le centre ne devront pas dépasser 15 mètres de hauteur et ceci pour des immeubles correspondant à quatre niveaux au-dessus du rez-de-chaussée.

L'opposition s'est indignée « 60 modifications de dernière heure ont été apportées lors de la dernière séance. C'est inadmissible » tonne M. Thénard qui « n'admet pas plus que le dossier n'ait été transmis aux conseillers que 4 ou 5 jours avant la séance du conseil et, de plus, il manquait les documents annexés ». « Ce n'est pas de notre faute si vous étiez absent à la dernière réunion de travail » répond Me Gojon. Finalement, le projet est adopté par 20 voix et 6 votes contre.

Le projet de nouveau P.O.S. va maintenant être communiqué aux services de l'Etat par l'entremise du préfet, aux personnes publiques associées à ce projet de révision, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés à leur demande.

Il faudra encore compter trois mois avant que l'enquête publique n'arrive à son terme. Le dossier devrait alors revenir devant le conseil municipal pour approbation définitive.

Michel CAUSSE

Les bords de l'Aire et le péricentrique : deux sujets « chauds » dans le dossier de révision du P.O.S.

